

DUREE :

182 heures dont 7 heures d'examen – (MINIMUM LEGAL)

DELAI D'ACCES : Une session tous les deux mois

Dates : Nous consulter

Tarifs : Nous consulter

MODALITES D'ACCES :

- Test et entretien à convenir
- 12 stagiaires maximum.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, QCM et suivi individualisé par le formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations visuelles, documents écrits et mises en situation pratiques. Matériel permettant de simuler les interventions de l'agent (dont alarmes incendie et intrusion, mains courantes informatiques, PTI, PCS...).

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur certifié, disposant des compétences pédagogiques et de l'expérience terrain requises pour encadrer l'ensemble des modules réglementaires de formation.

RÉFÉRENCES

NSF : 344 **Formacode :** 42854

Code ROME : K2503

Certificateur : CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Code de la Fiche : RNCP36648

Date d'échéance de

l'enregistrement :

01/01/2027

ACCESSIBILITE

Site accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap

Manel EL OUAFI

manel@sgc-formation.fr

CONTACTS

Responsable Pédagogique

Nicolas PRETRE

contact@sgc-formation.fr

01 48 44 04 55

SGC FORMATION

94 avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant exercer dans le domaine de la sécurité privée. Il s'agit d'une formation certifiante obligatoire pour obtenir la carte professionnelle délivrée par le CNAPS, indispensable pour travailler légalement comme agent de sécurité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Former des agents capables d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect du cadre légal. Acquérir les compétences nécessaires à la prévention des risques, à l'intervention en situation d'urgence et à l'utilisation des outils de sécurité.

PREREQUIS

Comme énoncées dans le Livre VI du code de la sécurité intérieure, l'éligibilité du candidat est soumise notamment aux conditions suivantes :

- ☒ Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cas contraire, le ressortissant étranger hors UE doit être détenteur d'un titre de séjour depuis plus de 5 ans.
- ☒ Être de bonne moralité (casier judiciaire vierge...)

Conformément à la législation, les documents suivants sont nécessaires :

- ☒ **Une pièce d'identité** et les documents justifiant de la situation du candidat
- ☒ **L'autorisation préalable ou provisoire du CNAPS***
- ☒ Un justificatif de la **maîtrise du français au niveau B1** (expression écrite et orale)

*Nous vous proposons de prendre en charge la demande d'autorisation préalable ou provisoire auprès du CNAPS.

Le candidat doit satisfaire au test obligatoire d'entrée en formation.

CONTENU

Conformément au chapitre IV, articles 7 et 8 de l'arrêté du 27 juin 2017, la formation comprend deux modules : l'un d'une durée de 41 heures et l'autre de 134 heures (Soit 175 heures au total).

- ☒ **SST** (14 heures) – dont 7 heures de mise en pratique.
- ☒ **Juridique** - (22 heures).
- ☒ **Gestion des conflits** (14 heures) - dont 3 heures de mise en pratique.
- ☒ **Stratégique** (7 heures).
- ☒ **Prévention des risques incendie** (7 heures) - dont 3 heures de mise en pratique.
- ☒ **Modalité d'appréhension** (7 heures).
- ☒ **Sensibilisation aux risques terroristes** (13 heures) - dont 3 heures de mise en pratique.
- ☒ **Professionnel** (45 heures) - dont 25 heures de mise en pratique.
- ☒ **Palpation et inspection des bagages** (7 heures) – dont 4 heures de mise en pratique.
- ☒ **Surveillance par des moyens électronique** (7 heures) - dont 4 heures de mise en pratique.
- ☒ **Gestion des risques** (11 heures) – dont 5 heures de mise en pratique.
- ☒ **Evènementiel** (7 heures).
- ☒ **Gestion des situations conflictuelles dégradée** (7heures) - dont 4 heures de mise en pratique.
- ☒ **Industriel spécifique** (7 heures).

EVALUATION DE LA FORMATION

La réussite de l'examen de fin de formation conditionne l'obtention du diplôme :

- ☒ QCU (note de 12/20 minimum).
- ☒ Examen pratique (être déclaré « apte »).

STATISTIQUES 2024 :

Taux d'assiduité et de réussite : 100%